

ACCA / AICA / SOCIETE DE CHASSE

CONSIGNES DE SECURITE EN BATTUE AU GRAND GIBIER DANS LE 64 (SDGC 2020/2026)

Dans le 64, la battue débute <u>à partir de 5 chasseurs équipés d'armes à feu</u>. En deçà, le piqueur est responsable et doit placer les chasseurs dans le respect des règles de sécurité générales.

Avant le départ pour la battue, tout participant est inscrit sur le registre prévu à cet effet et atteste être à jour d'assurance. Tout chasseur non inscrit à la battue arrivant en cours de chasse ne peut participer à celle-ci.

S'il le fait malgré tout, sa responsabilité est pleinement engagée en cas d'accident.

Le fait de chasser en état d'alcoolémie constitue en outre une circonstance aggravante en cas d'accident.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure de la battue tout participant qui par son état ou son comportement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des autres participants ou des tiers.

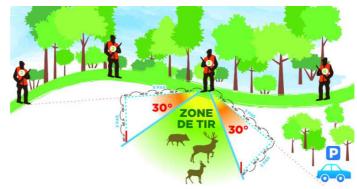
AVANT LE DEBUT DE LA BATTUE, LE RESPONSABLE:

- Présente le secteur de chasse du jour (suivant les indices relevés) ;
- Précise les espèces chassées et le type d'animaux à prélever (jeunes, adultes, indifférenciés) ;
- Précise le type d'armes et de munitions autorisés, en fonction du gibier recherché;
- Désigne les chefs de ligne chargés de placer les chasseurs postés ;
- Désigne les personnes autorisées à suivre les chiens (piqueurs et traqueurs) ;
- Désigne les personnes autorisées à récupérer les chiens en véhicule ;
- Désigne les emplacements dans lesquels le tir dans la traque est autorisé ;
- Désigne les préposés à la pose de panneaux Battue en cours sur les voies publiques ;
- Rappelle les codes de sonneries : 1 coup long = début de traque ; 2 coups = quête sur pied ; 3 coups = animal lancé et/ou vu ; 4 coups = traversée de route ; 5 coups = arrêt de la chasse ; coups brefs, répétés + 1 coup long = mort d'un animal ; Consignes pouvant varier localement.

RAPPEL DES PRINCIPALES CONSIGNES DE SECURITE :

- Arme démontée ou déchargée et placée sous étui lors des trajets en véhicule ;
- Vêtement haut fluorescent (gilet...) obligatoire. Corne de chasse + laisse à chiens fortement conseillées ;
- Pas d'arme chargée sur routes/chemins publics revêtus (empierrés/goudronnés), y compris fossés et accotements ;
- Chargement de l'arme seulement une fois arrivé au poste ;
- A mon poste, je repère mes voisins de poste, et m'assure qu'eux-mêmes m'ont repéré. Je détermine mes angles et directions de tirs possibles, en fonction de la visibilité et du contexte. Entre autres : pas de tir au-dessus ou en direction des routes et chemins, d'habitations, de bétail, mais aussi d'obstacles visuels : haie, fourrés...

<u>Rappel</u>: obligation de respect d'un angle de 30° par rapport aux voisins de postes, aux obstacles éventuels... <u>Calcul de l'angle</u>: 5 pas en direction du chasseur voisin (ou de l'obstacle), puis 3 pas en perpendiculaire.



Penser à repérer l'angle par une pierre, un bâton, un fanion...

- Tir fichant obligatoire. Penser aux risques de ricochets sur sols durs ou gelés ;
- Tir dans la traque interdit sauf si poste autorisé par l'organisateur, à courte distance + respect de l'angle de 30°;
- Je ne quitte jamais mon poste en cours de traque (sauf si accord du chef de battue ou de ligne, et après avoir prévenu mes voisins de poste), y compris pour achever un animal blessé. J'attends les chiens et le piqueur ;

- Déplacement en véhicule entre deux traques : si l'animal chassé quitte l'enceinte, le chef de battue sonne la fin de traque. Je décharge mon arme, la démonte ou la place sous étui ; Je peux alors me rendre en véhicule à l'avant d'une 2^{ème} traque définie avant le départ pour la battue, dans laquelle les mêmes consignes s'appliquent (dont le panneautage) ;
- Battue au chevreuil <u>à plomb</u> : déplacement possible dans un secteur défini par le responsable pour chaque chasseur ;
- En cas de détection de personnes étrangères à l'action de chasse dans la zone de battue : je signale par radio leur présence, je décharge mon arme et je les renseigne avec courtoisie sur l'action de chasse en cours ;
- Au signal de fin de chasse : je décharge mon arme, je contrôle tous mes tirs, je ramasse mes douilles.
- Tout accompagnant est sous la responsabilité du chasseur qui l'invite, et doit respecter les consignes ci-dessus.

Je soussigné(e), reconnais :

- être détenteur(trice) d'une Assurance en responsabilité civile « Chasse » <u>valide pour</u> <u>la saison en cours</u> ;
- avoir pris connaissance des consignes ci-dessus, <u>que je m'engage à respecter en</u> toute occasion.

Nom / Prénom	Date	Signature